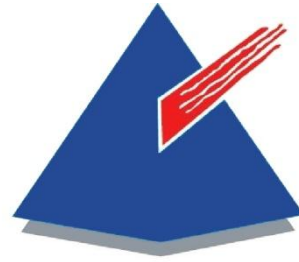


Adhésion à l'UMIH...
Avantages & Procédure



U M I H

Comment adhérer à l'UMIH ?

- Vous retrouverez toutes les conditions pour adhérer [ici](#).
- Les avantages varient selon votre département, et les tarifs sont fonctions de la taille de votre établissement.
- Il vous suffit de vous mettre en contact avec votre syndicat départemental en Côte d'Or, dans la Nièvre, en Saône-et-Loire ou dans l'Yonne.

Les avantages d'une adhésion à l'UMIH

► Les avantages varient selon votre département.

→ **Etre informé de l'évolution de la législation** spécifique au secteur des cafés, hôtels, restaurants

→ **Obtenir des réponses à toute question dans le domaine juridique, social ou fiscal.**

→ **Etre représenté auprès des administrations et instances locales et nationales** (préfectures, CCI, offices de Tourisme, Agence de développement touristique, ...) par des professionnels élus qui connaissent les exigences de vos métiers, de vos établissements et de vos clients

Les avantages de l'UMIH Nationale



→ Réduction des dépenses professionnelles pouvant aller jusqu'à 33% de la redevance de la SACEM & de Spré:

- ▶ Je négocie les accords les plus favorables avec les institutions et les organismes partenaires de ma profession.
- ▶ J'obtiens des remises importantes, jusqu'à 33 %, auprès de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) et de la SPRE (Société civile pour la Perception de la Rémunération Équitable) qui collecte les droits des interprètes et producteurs de musique.



→ **UMIH ACHATS** est la centrale de référencement réservée exclusivement aux adhérents de l'UMIH.

Elle permet d'accéder gratuitement à des fournisseurs en alimentaire, équipement et service. Ces fournisseurs sont choisis avec soin car ils répondent à plusieurs critères :

- ▶ couverture nationale,
- ▶ qualité des produits,
- ▶ qualité du service,
- ▶ fiabilité,
- ▶ compétitivité.